

## **DOCUMENTS A FOURNIR A L'ENTREE EN FORMATION**

### **Documents administratifs :**

- 1 copie de la carte d'identité Recto/Verso
- 8 timbres au tarif rapide en vigueur
- 1 copie de l'attestation de la carte vitale de sécurité sociale ou M.S.A.
- 1 copie de l'attestation de recensement au Service Militaire
- 1 copie du diplôme obtenu (ou du diplôme BAC pour validation des UCG : UC «Générales »

### **➤ Pour la formation « ADULTE » prise en charge par le Conseil Régional :**

Vous devez prendre contact avec le Pôle Emploi dont vous dépendez.

### **➤ Pour la formation en « CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION » :**

**Salarié(e)** souhaitant suivre la formation par le biais d'un Congé Individuel de Formation prendre contact avec votre employeur et le Fonds d'Assurance Formation dont dépend l'entreprise.